

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10

768

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 2 février 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick LAROCHE Romain FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline BROUHENA Christelle

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Caroline DEBRUYNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre FICHTEN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre FICHTEN

494- CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RECUPERATION DU FCTVA 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modalités de récupération du FCTVA 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De solliciter une convention avec le conseil départemental pour la récupération du FCTVA 2024 afin d'assurer le financement des travaux suivants :
 - Tranche n°3, des travaux de sécurisation de la traverse du Bourg, aménagement sécuritaire de voirie, création de stationnements, passage piétons et de cheminements piétons avec circulation PMR, pour un montant prévisionnel de 193 303 € HT.
 - Honoraires de maîtrise d'œuvre ARCAMZO : 9 750.00 € HT (5% de 193 303 €HT)
- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires afférentes au projet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Le Transmis en préfecture le 8 février 2024

Certifié exécutoire le 8 février 2024